



## INFORMATION RAPIDE

**N°2016-08**

### CARTES AVANTAGES JEUNES

Toute personne domiciliée sur la Commune et âgée de moins de 25 ans (*ou qui atteint cet âge dans l'année en cours*) peut venir retirer sa carte Avantages Jeunes en mairie.

Il suffit d'apporter une photo et une pièce d'identité.

La carte est vendue au tarif de 3 €. Le reste est pris en charge par la Commune.

### LA ROUTE DES ORGUES

A l'occasion des journées du patrimoine,

ORGALIE (*Fédération des Orgues du Territoire de Belfort*) propose une route des Orgues.

La visite de celui de Saint-Germain-le-Châtelet aura lieu le **dimanche 18 septembre 2016 à 10h00**.

### CONCERT A L'EGLISE

En association avec ORGALIE, un concert soprano-trombone-trompette-orgue-piano aura lieu à l'église de Saint-Germain-le-Châtelet le **dimanche 25 septembre 2016 à 17h00** (entrée libre).

### FORMATION A L'UTILISATION D'UN DEFIBRILLATEUR

La Commune est équipée de 2 défibrillateurs (devant l'école et dans la salle communale).

Une formation à l'utilisation de ces appareils vous est proposée le **samedi 8 octobre 2016**, à 8h00 pour le 1<sup>er</sup> groupe et à 10h00 pour le 2<sup>nd</sup> groupe.

Attention, les places sont limitées à 12 personnes par groupe.

Vous êtes donc invités à vous inscrire rapidement en mairie.

### PROPRETE DE L'ECOPOINT (rappel)

Nous constatons toujours des incivilités à l'écopoint situé à côté de la mairie :

dépôts sauvages laissés devant les bennes, dépôt du verre le dimanche matin de bonne heure...

Nous vous rappelons que la déchetterie d'Etueffont n'est qu'à quelques minutes et que l'utilisation de l'écopoint est soumise aux mêmes horaires que le bruit, à savoir :

- ✓ les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ✓ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- ✓ interdit les dimanches et jours fériés

Le non-respect de ces dispositions est verbalisable.



## **AFFOUAGE 2016-2017 (rappel)**

Pour rappel, la prochaine saison d'affouage se fera sur les parcelles 7 « Châtelet » et 18 (vers le terrain de football).

La coupe sera autorisée aux dates suivantes :

- ✓ vacances de Toussaint 2016
- ✓ vacances de Noël 2016
- ✓ du 1<sup>er</sup> février 2017 au 15 avril 2017

Le débardage sera autorisé jusqu'au 15 juin 2017.

**Les personnes intéressées sont priées de venir s'inscrire en mairie avant le 16 septembre 2016.**

**Le Maire  
Jean-Luc ANDERHUEBER**

